

BIL Pension Pro

Indépendant(e) ou profession libérale :
Ne laissez pas votre pension légale gâcher votre retraite



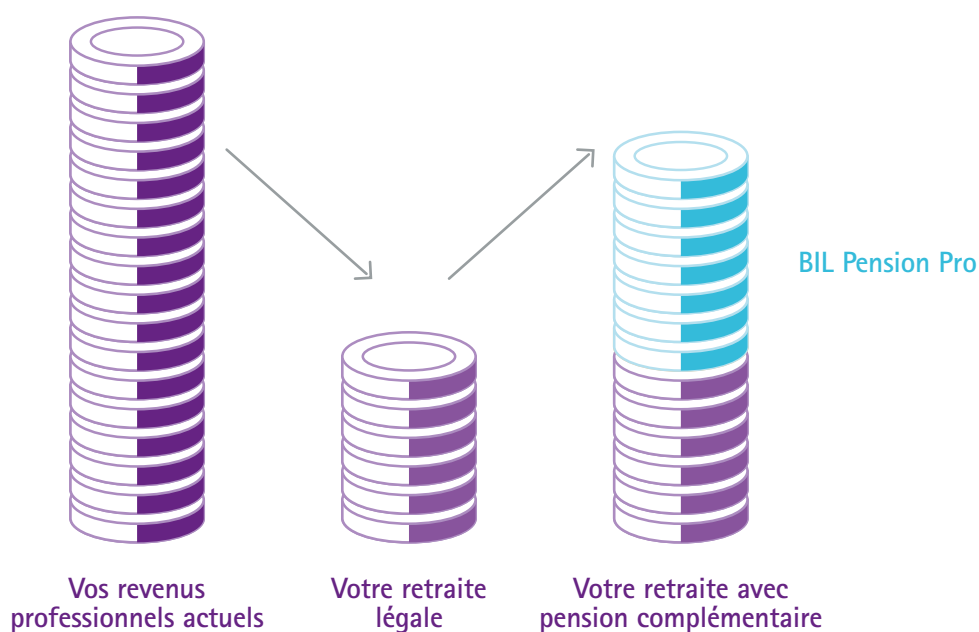
Vous avant tout

Préserver votre niveau de vie actuel à la retraite, c'est possible...

À votre compte, vous vous souciez légitimement de votre future retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle opportunité de protéger votre pouvoir d'achat s'ouvre à vous. Le régime complémentaire de pension s'étend dorénavant aux indépendants et aux professions libérales¹.

Ne laissez pas passer cette opportunité unique de bien préparer votre retraite.

BÉNÉFICIEZ AUJOURD'HUI D'UNE PENSION COMPLÉMENTAIRE GRÂCE À BIL PENSION PRO



BIL Pension Pro, une solution adaptée à vos besoins actuels et futurs, en partenariat avec AXA Luxembourg et Foyer Vie.

¹ Si vous êtes non-résident assimilé, contactez votre Responsable de relation pour plus de détails.

Découvrez concrètement comment améliorer votre retraite.

Prenons l'exemple de Lucas.

Lucas est indépendant et souhaite profiter d'une pension confortable qui lui permettra de conserver son style de vie et poursuivre ses projets.



Une offre personnalisée

Il peut choisir entre deux supports d'investissement ou les combiner :

► **Taux garanti** : le capital est protégé et garanti.



► **Fonds d'investissement** : le capital varie en fonction de l'évolution des marchés financiers.



Il peut également opter pour des garanties supplémentaires qui protègent sa famille.



Lucas décide de verser une prime de **10.000€** pendant **15 ans** dans BIL Pension Pro.

Des avantages fiscaux au Luxembourg

Fiscalité à l'entrée

Sur ces 10.000€, il paie chaque année 20% de forfait libératoire et 0,9% de taxe rémunératoire, soit un **paiement total annuel de 12.090€**.



Gain d'impôts

En contrepartie, il **déduit sa prime de 10.000€** de sa déclaration d'impôt en tant que dépenses spéciales. Sur toute la durée du contrat, **il bénéficiera potentiellement d'un gain fiscal de 68.670€²**. Les avantages fiscaux dépendent de la situation individuelle de chaque contribuable et sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement.



²Cet exemple est basé sur la tranche maximale d'imposition de la classe 1 (revenu annuel supérieur à 200.000€) incluant la contribution au fonds de l'emploi, soit 45,78%.

Une retraite en toute sérénité

Un capital important

À sa retraite, Lucas s'est constitué un capital conséquent et en profite en toute sérénité.



Pas d'impôt à la sortie

Il ne paie aucun impôt sur ce capital, hormis la contribution dépendance pour les résidents luxembourgeois de 1,4%.



Rencontrons-nous et construisons ensemble votre confort de demain.
T. 4590-5000

Vos avantages

Renforcement de votre retraite



- Une solution incontournable pour préserver votre niveau de vie actuel à la retraite.
- Un complément essentiel pour aborder votre nouvelle vie sereinement.

Flexibilité maximale



- Un choix entre deux supports d'investissement (taux garanti ou fonds d'investissement) avec la possibilité de répartir votre prime entre les deux. L'investissement dans un fonds vous expose à un risque de perte en capital.
- L'échéance du contrat peut varier entre l'âge de 60 et 75 ans.
- Le paiement de la prime peut être unique ou fractionné dans l'année.

Protection de votre famille



- Des couvertures supplémentaires sont proposées en option pour protéger vos proches : décès, invalidité, accident.

Des économies d'impôts au Luxembourg



- Une déduction fiscale jusqu'à 20% maximal du revenu annuel.
- Fiscalité par prime : forfait libératoire de 20% + taxe rémunératoire de 0,9% au paiement de la prime.
- Un capital à l'échéance net d'impôt (hors contribution dépendance de 1,4%).

Ce document est préparé par Banque Internationale à Luxembourg SA (la « Banque ») sur la base de données accessibles au public et d'informations qu'elle estime fiables (sans vérification). Ces informations peuvent provenir de tiers. La Banque, en ce compris ses entités mère, fille ou liée ainsi que ses administrateurs, employés, représentants ou fournisseurs, n'assume aucune responsabilité quant aux informations et opinions exprimées dans le présent document, leur exactitude, exhaustivité ou fiabilité. Ce document n'est valable qu'au moment de sa rédaction, sauf indication contraire. Les informations et opinions contenues dans le présent document sont sujettes à modification sans notification préalable et la Banque n'est pas tenue de mettre à jour ce document en fonction de la disponibilité de nouvelles données, de la survenance de nouveaux événements et/ou d'autres évolutions. Ce document a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue en aucun cas un conseil juridique, fiscal, comptable, financier ou d'investissement, ni une recommandation, une garantie de résultats, une offre ou sollicitation de vente ou d'achat des produits et services qui y sont mentionnés ou encore une invitation à procéder à une quelconque forme d'investissement. Toute information relative à la fiscalité est détaillée dans la fiche information financière des produits. Pour plus d'informations sur les tarifs, veuillez prendre contact avec votre Responsable de relation. Ce document n'a nullement pour objectif de prendre en considération les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un investisseur donné. Il revient à l'investisseur lui-même d'apprécier si les informations contenues dans ce document sont pertinentes compte tenu de sa situation financière ainsi que de ses besoins et objectifs ou de se faire conseiller par un professionnel indépendant avant de prendre une quelconque décision d'investissement sur la base desdites informations. La Banque, en ce compris ses entités mère, fille ou liées ainsi que ses administrateurs, employés, représentants ou fournisseurs, n'assumera pas la moindre responsabilité, directe ou indirecte, pour une quelconque décision d'investissement prise par l'utilisateur de ce document sur la base des informations qu'il contient, ni d'une quelconque perte ou d'un quelconque dommage (direct ou indirect, particulier ou consécutif) découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu (en ce compris toute information fournie par un quelconque tiers). Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, l'investisseur doit lire attentivement les modalités et conditions précisées dans la documentation afférente aux produits ou services spécifiques. Les produits ou services décrits dans ce document peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et peuvent être soumis à certaines restrictions relativement à certaines personnes ou à certains pays. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, distribuée, modifiée, associée à ou utilisée dans le cadre d'un quelconque objectif public ou commercial, sans l'accord écrit préalable de la Banque. Les informations contenues dans le présent document ne sont en aucun cas destinées à être distribuées à, ou utilisées par, une quelconque personne ou entité d'une juridiction ou d'un pays dans lequel/laquelle une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation.

Banque Internationale à Luxembourg SA
69, route d'Esch • L-2953 Luxembourg
RCS Luxembourg B-6307
contact@bil.com • www.bil.com



**BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG**